



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Saint-Denis, le 3 avril 2018

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REUNION**
7 avenue André Malraux – CS 21015
97744 SAINT-DENIS CEDEX 9

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

**Mise à jour n° 1 -
Mission départementale Risques et Audit – Stratégie et contrôle de gestion**

Les parties 2 - « mission politique immobilière de l'État –
partie 3 « mission Cabinet- Communication – Accueil »
partie 4 - « établissement de services informatiques (ESI) de La Réunion »
délégations spéciales de signature pour les missions rattachées en date du 1^{er} septembre 2017
demeurent sans changement

**L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques
de La Réunion**

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale de La Réunion ;

Vu le décret du 14 avril 2016 portant nomination de M. Gilles DESHAYES, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur régional des Finances publiques de La Réunion ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 18 avril 2016 fixant au 17 mai 2016 la date d'installation de M. Gilles DESHAYES dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques de La Réunion ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission départementale Risques et Audit - Stratégie et Contrôle de Gestion:

M. Patrice LEGRAND, inspecteur principal des Finances publiques chargé de l'intérim de la mission maîtrise des risques et de la mission audit

Pour la mission maîtrise des risques :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice LEGRAND,

- Mme Julie ABRADOR, inspectrice des Finances publiques, pour signer, dans la limite de ses attributions :
- Les bordereaux d'envoi
- Les correspondances informatives destinées au bureau CE1D Contrôle Qualité des Comptes (ex-MVCG)
- Les courriers informatifs « Mission d'appui aux services déconcentrés ministériels »

Pour la mission d'audit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice LEGRAND,

M. Christophe MALMOND, inspecteur principal des Finances publiques, pour toutes affaires ressortissant de la mission départementale Risques et Audit.

M. Gaëtan HORELLOU, administrateur des Finances publiques adjoint, chargé de l'intérim de la mission Stratégie et du Contrôle de Gestion, pour toutes affaires ressortissant de la mission.

Pour la mission stratégie et contrôle de gestion :

En cas d'absence de M. Gaëtan HORELLOU

Wilfried SCHNEIDER, inspecteur des finances publiques reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. Gaëtan HORELLOU, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'administrateur général des Finances publiques,
directeur régional des Finances publiques de La Réunion,



Gilles DESHAYES